

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

Séance ordinaire

Le Lundi trente septembre deux mille vingt-quatre, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 Septembre 2024, en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain, Le Maire.

Etaient présents : Messieurs TIRMARCHE Ghislain, DELPLANQUE Nicolas, TURQUIN Alex, DAUSSY Éric, HEROUART Michel, DAZY Bernard, DREANO Frédérique et Mesdames CAPRON Marie, LEFEVRE Joelle, VOLANT Aline WOJTYSIK Hélène, DUBOS Astrid

Absents non excusés : Mme BOULINGUEZ, M DELOHEN Michel JOZEFOWICZ Olivier

M. DELPLANQUE Nicolas a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, M. Le Maire déclare la séance ouverte à 17h30.

Nomination du secrétaire de séance : M. DELPLANQUE Nicolas se présente. Le Conseil municipal accepte.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu précédent
2. Relevé des décisions prises par M. Le Maire dans le cadre de ses fonctions.
3. Subventions aux associations
4. Installation du conseil municipal des Jeunes
5. Demande de subvention pour le parc de jeux (projet CMJ)
6. Amende de police
7. Location des huttes 2024-2025
8. RODP - Réseaux téléphonique
9. Rétrocession d'une place columbarium
10. Rétrocession de parcelles à la SIP
11. Budget eau : Décision modificative
12. Communications

1- APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU PRECEDENT :

M. le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte rendu de la séance ordinaire du 17 juillet 2024 et de la séance extraordinaire du 18 juillet 2024.

- Mme DUBOS demande un éclaircissement sur le compte rendu de la séance extraordinaire du 18 juillet 2024 qui était sur la convention avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) : Que les deux terrains derrière la pharmacie et que dans la convention il n'y avait que 200.000 €uros. M. Le Maire rappelle à Mme DUBOS que selon la convention c'était une estimation globale à 200.000 € : l'achat de la ferme et des 2 terrains. Que l'EPF est en cours de négociation pour les rachats.

- Elle demande également si les terrains sont constructibles, M. Le Maire réaffirme que le dossier est en cours et étudié par l'EPF. Et que la revente fera l'objet d'une négociation avec un bailleur social en temps voulu.

Après discussion, M. Le Maire propose de passer au vote, le Conseil municipal, à l'Unanimité, valide le compte rendu du 17 juillet 2024. Et avec 1 voix CONTRE (DUBOS) et 11 voix POUR valide le compte rendu du conseil extraordinaire du 18 juillet 2024.

2- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLEGATIONS

M. le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie, pour la lecture des décisions :

- Contrat d'assurance pour le remplacement d'un tracteur.
- 4 abandons de droit de préemption pour : AE 199 – AE96/AH347 – AH136 et AH490/AH491

- 2 intentions d'actions en justice pour défendre la commune : 1 appel à un avocat pour une servitude et 1 discussion pour les suites à donner à un courrier pour recours d'un avocat pour une inhumation qui a été faite à un mauvais endroit en 1978.
- 3 Incidents sur véhicules : Un accident de la route entre le camion et un véhicule, responsabilité commune engagée – Un brise-glace pris en charge totale – 1 phare cassée sur un tracteur, aucune prise en charge.
- Contrats :
 - Renouvellement pour 1 an de 2 CDD
 - Renouvellement d'un contrat aidé pour 1 an
 - Renouvellement d'un contrat aidé pour 6 mois
 - Arrêt d'un contrat aidé
 - Arrêt d'un mi-temps thérapeutique
 - Création d'un contrat CDD pour le remplacement d'un agent malade.
 - 1 Dossier de titularisation en cours
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables : pour un montant de 12 € et 2 €.

3- SUBVENTION DES ASSOCIATIONS :

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commune n'a transmis aucun dossier aux associations pour la demande officielle de subvention. Les dossiers doivent contenir un projet pour être valide. C'est pourquoi il propose, avant de mettre en place le dossier qui concerne l'année à venir, de réattribuer aux associations les mêmes subventions que l'année dernière, comme suit :

NOM de l'Association	Proposition 2024
ACTG CATM	350
Apate	1 000
Ass. Festive	0
Ass. Sports et loisirs	0
Avenir de l'Etoile	1 800
Club compétition Fervents pêcheurs	1 100
Club de l'Age d'Or	550
Coopérative Scolaire	600
Fanfare Municipale	1 200
Les Fervents pêcheurs	900
Ombre et Lumière	0
Pétanque Stelliennne	0
Société de Chasse	0
Except. Sté de Chasse	200
Souvenir Français Picquigny	50
Stell'Rando	650
En attendant Mam	800
Le jardin d'Agathe Except.	0
HULIN Jason Except.	0
	9 200

Déjà versé en 2024 en mars

Secours populaire	50
Croix Rouge	50
Resto du cœur	50
Banque populaire	50

M. Le Maire explique :

- Club de compétition fervents pêcheurs : La subvention de 550 € de l'année dernière n'a pas été versée suite à un problème informatique, c'est pourquoi, cette année il propose de verser celle de 2023 et de 2024 soit 1.100 €

- qu'il demande un versement exceptionnel d'une subvention pour la Société de Chasse qui a aidé la commune lors du concours de pêche du 14 juillet.

Après lecture du tableau, M Le Maire demande si les conseillers ont des questions :

Mme DUBOS :

- *Pourquoi le dossier n'a pas été transmis ?* M Le Maire rappelle qu'une subvention peut être demandée seulement si un projet dans l'année est proposé dans le dossier. Le dossier étant encore en cours d'établissement il lui semblait plus judicieux de le proposer pour 2025. Mme CAPRON Marie propose qu'il soit distribué lors de la réunion avec toutes les associations.
- *Et pour les associations qui n'ont pas eu de subvention l'année dernière ?* M Le Maire signale que cette année ils n'auront aucune subvention car les conditions d'attribution n'ont pas été remplies.
- *Pourquoi la Mam obtient une subvention ?* M Le Maire rappelle que le rôle de la Mam est important pour l'école et fait fonction d'une micro-crèche et qu'il est normal de participer.
- *Elle demande pourquoi l'Association festive ne peut avoir une subvention.* M. Le Maire lui rappelle également qu'elle ne peut prendre partie pour cette association puisque c'est son frère qui est Président de celle-ci. Il souligne par ailleurs qu'il a reçu un bilan financier de cette association avec un solde de +33.358,93 €, la commune peut donc s'abstenir de lui verser une subvention.

M. Le Maire propose de passer au vote dans sa globalité vu le tableau ci-dessus. Le conseil Municipal, par 11 voix POUR et 1 voix ABSTENSION (DUBOS) les subventions pour 2024 sont validées.

4- : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

M le Maire souhaite la bienvenue au conseil municipal des jeunes et à Madame WEISS, enseignante, il présente celui-ci et donne la parole à ces membres : Melle VOLANT Marylou Maire du conseil municipal des Jeunes et Timéoh Branly Adjoint au Maire du conseil municipal des Jeunes. Il excuse Lilymay Leraillet et Lilou Sallé.

L'assemblée applaudit la mise en place officiel de ce nouveau conseil.

5- : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PARC DE JEUX (Projet CMI)

M Le Maire donne la parole à Mlle VOLANT Marylou pour la présentation de son projet :

« *PROJET : Aménagement de la cour de récréation :*

Dans notre programme, nous souhaitons aménager la cour de récréation avec des espaces de jeux. C'est une demande des élèves. Aussi, notre cour de récréation est vide, il manque des jeux pour les petits et pour les grands, comme un toboggan, une aire de jeu...

Pour pouvoir aménager la cour nous vous présentons notre projet. Nous souhaitons que soit installée une aire de jeu avec toboggan et tunnel pour les petits. Pour cela, nous avons 2 propositions avec devis. Nous souhaitons que la première soit votée.

Pour les grands, nous avons mené une enquête auprès des élèves et ils souhaiteraient des jeux de cour : ballons de basket et paniers (2 hauteurs grands et petits), un tableau à craie, des cerceaux, des cordes à sauter, des frisbees en tissus ; mais aussi une table de ping-pong d'extérieur, retracer la marelle et les lignes de courses.

Pour créer cet aménagement, nous vous demandons d'accepter notre projet et de le voter. »

Après lecture, M Le Maire présente sur vidéo projection, la proposition de création à l'assemblée. Il souligne que l'espace créé serait de 50 m² (7m50 x 7m50). Le projet retenu est le projet SAFARI et une table de ping-pong qui serait installée avec l'espace sportif. Ce projet comprend un toboggan girafle, une tortue tunnel, un hippopotame dodu, une marelle crocodile, le tout installé sur un sol souple.

Ce projet d'équipements ludiques et sportifs s'élève à 28.832,70 € TTC.

Soit un projet HT de	24.027 €
Une demande de subvention sera présentée au département	: 40 % soit 9.610,80 €
Et une autre demande à la Région	: 40 % soit 9.610,80 €
Le reste à la charge de la commune s'élève TTC	: 9.611,10 €

Il rappelle que l'enveloppe budgétaire fixée était de 10.000 €uros.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'Unanimité, de valider ce projet et les demandes de subventions.

6- : AMENDE DE POLICE

M Le Maire rappelle que la demande d'amende de police avait déjà été présenté à l'assemblée, mais il souhaite la modifier pour inclure les places PMR installées autour de la Mam et de l'Ecole.

M. Le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'aide du Conseil départemental au titre de la sécurisation du parking de l'Ecole, des abords du city'stade avec aménagement PMR comme suit :

	H.T	TTC	30% sollicitées	A la charge de la commune
Parking et PRM	87.186,05	90.253,86	26.155,82	64.098,04

Le Conseil Municipal décide, à l'Unanimité, de valider cette demande.

7- : LOCATION DES HUTTES 2024-2025

M. Le Maire rappelle que chaque année, le bail est révisé ; il donne lecture des augmentations des baux.

	loyer 2022-2023	Loyer 2023-2024	Loyer 2024-2025
PIED DE HUTTE CENTRAL	1607,06	1663,29	1 750,27
PIED DE HUTTE EST	1344,77	1391,76	1 464,54
PIED DE HUTTE OUEST	XXX	1	1,00
PIED DE HUTTE AU PETIT MARAIS	650,87	673,64	708,87

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'Unanimité, de valider le tarif des huttes.

8- : RODP – Réseaux téléphonique

M. Le Maire signale que suite au travail de Mme BOULARD, un rappel des redevances d'occupation du domaine public pour réseaux téléphonique peut être demandé. Le rappel sur 4 avec l'année en cours s'élève à un montant de 3.524,25 €. Le conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte ces rappels.

9- : RETROCESSION D'UNE PLACE COLUMBARIUM

M. Le Maire rappelle les faits et souligne que la personne a acheté une cave-urne et souhaite restituer la place columbarium pour un montant d'achat de 200 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte la rétrocession et le remboursement de cette place de columbarium.

10- : RETROCESSION DE PARCELLES A LA SIP

M. Le Maire propose à l'assemblée de rétrocéder des parcelles enclavées entre plusieurs terrains appartenant à la SIP pour 1 €uro. Ces parcelles d'une surface totale de 185 m² se situent face à la cité des 21 et elles ne sont pas exploitables. Il précise que la SIP va créer 3 logements de type T4 avec garage sur ces parcelles. La commune n'a aucun intérêt à s'opposer à cette rétrocession.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte la rétrocession pour l'€uro symbolique les espaces entre les parcelles AH14 à 17 et AH18, 21 et 22.

11- : BUDGET EAU : DECISION MODIFICATIVE

M. Le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée, Secrétaire Générale de Mairie, qui informe l'assemblée qu'une prise en charge d'une créance en non-valeur d'un montant de 60,15 €uros doit être prise pour le budget Eau avec une ouverture de crédit au compte 6541 pour un montant de 61 €.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte la prise en charge de la créance en non-valeur et l'ouverture de crédit.

12- : COMMUNICATIONS :

M. Le Maire propose de répondre aux questions que Mme DUBOS a déposé en mairie avant la réunion du Conseil Municipal :

1. *Vente des 3 logements communaux* : Les ventes sont en cours et la SIP est en train de faire une contre étude. La proposition devrait arriver bientôt.
2. *Construction logements terrain SIP (Face cité des 21)* : Comme il expliquait précédemment 3 logements seront construits, la voirie créée – à la charge de la SIP.
3. *Démantèlement du transformateur parking du cimetière (CM du 28/04/2023)* : Des négociations sont en cours pour le démantèlement et implantation d'un coffret d'éclairage public. Une prise en charge de l'effacement du réseau jusqu'à l'entrée de la Salle des Fêtes est avancée. M Le Maire souligne que la commune pourrait prendre en charge l'effacement du réseau le long de la salle des fêtes. La FDE pourrait subventionner la partie concernant les bornes de recharge véhicules électriques.
4. *Acquisition du terrain Rue du Dr Richard situé à côté du fleuriste (CM du 06/12/2023)* : Il n'y aura pas d'acquisition. Le grillage qui longe la propriété a été retiré. La zone a été délimitée et des places de parking retracées. Le dossier est clos.
5. *Terrain communal Rue des Castors, vous aviez spécifié lors d'une réunion que vous alliez confier ce dossier à un promoteur (demande de CU, etc.)* : Le dossier est complexe. Ce terrain est situé près du

captage de Flixecourt. De plus, en cas de construction l'accès à la maison du voisin serait compliqué. Le dossier est toujours en cours. M Le Maire attend une sollicitation des propriétaires riverains concernant leurs accès.

6. *Nombre d'élèves inscrits école et cantine scolaire : année 2023-2024* : Ecole : 63 élèves Cantine : 44 – *Année 2024-2025* Ecole : 66 élèves + 4 entrées en Janvier : 70 – Cantine : 43 – Avec une estimation de 74 élèves à la rentrée prochaine, il souligne une croissance.
7. *Nombre de familles bénéficiant de la tarification sociale des cantines (je précise : pas la liste nominative mais le nombre)* : Il souligne qu'il n'aurait pas transmis les noms. 5 enfants bénéficient de ce service.
8. *Dossier coulée de boues suite réunion avec AMEVA (CM du 06.12.2022)* : M Le Maire explique que la Communauté de Commune qui avait déjà la compétence GEMAPI a pris le nouvel item correspondant aux problématiques des coulées de boue (ruissellement des eaux). Il en profite pour rappeler que cette taxe figurait déjà sur les feuilles d'imposition et qu'à présent elle profitera à l'Etoile. Il ajoute qu'une autre taxe (EPF) figurant aussi sur la feuille d'impôts profite également aux stelliens. L'achat de la ferme en a bénéficié. Il termine en rappelant que la municipalité n'a pas augmenté les impôts, que ce sont les bases de l'état qui ont fait l'augmentation et demande à Mme DUBOS de donner les bonnes informations à ce sujet.
9. *Subventions pour* :
 - a. *Projet de construction d'un gymnase ou salle de motricité* : il souligne que tout ceci a déjà été vu à plusieurs reprises et qu'il souhaite que ce soit la dernière fois que cette demande soit faite. Les subventions pour ce projet s'élèvent à 204.000 € pour un projet à 270.700 €
 - b. *Local destiné aux associations (fonds vert)* : Le montant des subventions s'élève à 142.400 € pour un montant de travaux de 208.400 €
 - c. *Parking Mam* : Le dossier a été vu dans le point 6.
10. *PV réunion du 18 juillet 2024 – Vous n'avez pas abordé l'achat des terrains LIEVENS, ni dans le PV, ni dans la délibération, seul le chiffre 210.000 € correspondant à l'achat de la ferme et des terrains LIEVENS, sans explication.* : Il souligne que cela fait partie de la convention qu'elle a eu en copie et qui a été approuvé lors de ce conseil municipal. Ce sujet a été abordé dans le point 1.

Autres points abordés :

- L'arrivée d'une alternante en webdesigner au secrétariat de mairie pour la modernisation du site internet, de la page Facebook et la création d'une page Instagram pour toucher les plus jeunes.
- Visite à l'école du Recteur académique ce lundi matin. Une visite qui a permis de voir tous les aménagements faits autour de l'école, les classes, la cantine. M Le Maire souhaite remercier l'équipe enseignantes et son équipe pour l'accueil qui a été fait au Recteur. Il remercie également les représentants des parents d'élève et l'équipe enseignante pour l'implication et le travail effectué aux profits des petits stelliens depuis plusieurs années. Il souligne que le Recteur a proposé à la Mairie de recevoir la Ministre pour la visite de l'école.
- Panneau aux marais, M Le Maire précise que suite à une médiation, un règlement du marais a été mis en place avec accords des Francs Chasseurs et des Fervents Pêcheurs. Ils s'étaient engagés à respecter le règlement mis en place. Un panneau commun a été validé par chaque partie et réinstallé. Un courrier sera envoyé pour retirer tous les autres panneaux ce qui respectera les engagements de chacun.
- Chaudière Ecole : réception d'un deuxième devis. En attente du troisième.
- Mme CAPRON Marie explique qu'un repérage des concessions et des inhumations est en train d'être réalisé au cimetière de l'Etoile pour la mise en place d'un logiciel cimetière. Elle précise que des photographies sont prises.
- Mme CAPRON Marie signale que les décorations pour Octobre Rose sont en cours d'installation. Que les membres du périscolaire et les enfants sont en train de mettre un projet en lien avec cette thématique. Les vestiges de l'Eglise seront illuminés tout le mois d'Octobre.

Après avoir épuisé l'ordre du jour M. Le Maire déclare la séance levée à 18h20

Fait le 01 Octobre 2024
Le Secrétaire de Séance
DELPLANQUE Nicolas



Le Maire
TIRMARCHE Ghislain

